



## IAQ 6000 White 8360

### Distributed By: DSN Chemical Transportation

Version Num: 2.5.5.7

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 06/29/2021

Date d'impression: 06/29/2021

S.GHS.CAN.FR

#### SECTION 1 Identification

##### Identificateur de produit

Nom du produit	IAQ 6000 White 8360
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

##### Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisé selon les instructions du fabricant.
--	--

##### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Distributed By: DSN Chemical Transportation	ICP Building Solutions Group	ICP Building Solutions Group / Fiberlock
Adresse	4050-B Sladeview Crescent Suite 200, Mississauga, ON L5L 5Y5 Canada	150 Dascomb Road Andover MA 01810 United States	150 Dascomb Road Andover MA 01810 United States
Téléphone	978-623-9980	978-623-9980	978 623 9980 866 667 5119
Fax	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Internet	<a href="http://www.icpgroup.com">www.icpgroup.com</a>	<a href="http://www.icpgroup.com">www.icpgroup.com</a>	<a href="http://www.icpgroup.com">www.icpgroup.com</a>
Courriel	<a href="mailto:sds@icpgroup.com">sds@icpgroup.com</a>	<a href="mailto:sds@icpgroup.com">sds@icpgroup.com</a>	<a href="mailto:sds@icpgroup.com">sds@icpgroup.com</a>

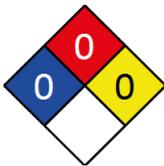
##### Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	ChemTel	Chemtel	ChemTel
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-255-3924	1-800-255-3924	800-255-3924
Autres numéros de téléphone d'urgence	1-813-248-0585	1-813-248-0585	813-248-0585

#### SECTION 2 Identification des dangers

##### Classification de la substance ou du mélange

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

##### Symboles SIMDUT canadiennes

Classification	Sans Objet
----------------	------------

##### Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans Objet
Mention d'avertissement	Sans Objet

##### Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

##### Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Sans Objet

## IAQ 6000 White 8360

**Déclarations de Sécurité: Prévention**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Réponse**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Stockage**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Élimination**

Sans Objet

**SECTION 3 Composition/informations sur les composants****Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

**Mélanges**

Numéro CAS	%[poids]	Nom
13463-67-7*	10-15	<u>titanium dioxide</u>
1314-13-2	<3	<u>oxyde de zinc</u>
1344-28-1.	0.1-0.5	<u>oxyde-d'aluminium</u>
13463-41-7	0.1-0.5	<u>pyrithione-zincique</u>
124-68-5	<1	<u>2-amino-2-méthylpropanol</u>
7320-34-5	<1	<u>pyrophosphate-de-tétrapotassium</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

**SECTION 4 Premiers secours****Description des premiers secours**

<b>Contact avec les yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la région touchée à l'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.</li> <li>▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li> <li>▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Donnez un verre d'eau immédiatement.</li> <li>▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.</li> </ul>

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement.

**SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction**

- ▶ Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Incompatibilité au feu</b>	Non connu.
-------------------------------	------------

**Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers**

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Utiliser l'eau fournie en spray fin pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.</li> <li>▶ Ne pas approcher des containers suspectés être chauds.</li> <li>▶ Refroidir les containers exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Non combustible.</li> <li>▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.</li> </ul> <p>La décomposition peut produire des fumées toxiques de: oxydes de métal</p> <p>Lorsque la poussière d'oxyde d'aluminium est dispersée dans l'air, les pompiers doivent porter une protection contre l'inhalation de particules de poussière, qui peuvent également contenir des substances dangereuses du feu absorbées par les particules d'alumine.</p>

**SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Voir section 12

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.</li> <li>▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<p>Risque faible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vider le lieu de son personnel.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> </ul>

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

**SECTION 7 Manipulation et stockage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Manipulation Sure</b>	<p>Limitier tout contact personnel inutile. Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. Utiliser dans un endroit bien ventilé.</p>
<b>Autres Données</b>	

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Container adapté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique.</li> <li>▶ Emballage conforme aux règles du fabricant.</li> </ul>
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<p>Pour les alumines (oxyde d'aluminium):</p> <p>Incompatible avec le caoutchouc chloré chaud.</p> <p>En présence de chlore, le trifluorure peut réagir violemment et s'enflammer.</p> <p>-Peut déclencher une polymérisation explosive d'oxydes d'oléfines, y compris l'oxyde d'éthylène. Inconnu.</p>

**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)****DONNEES SUR LES INGREDIENTS**

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	titanium dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	titanium dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	titanium dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	titanium dioxide	Dioxyde de titane	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	titanium dioxide	Pas Disponible	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	titanium dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m <sup>3</sup> for the respirable fraction.
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	titanium dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	titanium dioxide	Titane, dioxyde de	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	oxyde de zinc	Zinc oxide fume	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	oxyde de zinc	Zinc oxide dust	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	(See Table 11)

## IAQ 6000 White 8360

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	oxyde de zinc	Zinc oxide	2 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	TLV Basis: metal fume fever
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	oxyde de zinc	Zinc oxide, respirable	2 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	oxyde de zinc	Zinc oxide, fume and dust (respirable fraction++)	2 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	oxyde de zinc	Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement : Fraction respirable	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	oxyde de zinc	Pas Disponible	2 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	TLV® Basis: Metal fume fever
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	oxyde de zinc	Zinc oxide, Respirable	2 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	oxyde de zinc	Zinc oxide	2 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	TLV® Basis: Metal fume fever
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	oxyde de zinc	Zinc, oxyde de: Poussières	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	oxyde de zinc	Zinc, oxyde de: Fumées	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	oxyde de zinc	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	oxyde de zinc	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	oxyde- d'aluminium	Alundum (A)I2(O)3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	(See Table 11)
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	oxyde- d'aluminium	(Corundum (Al)2(O)3(I)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	(See Table 11)
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	oxyde- d'aluminium	Aluminum - Insoluble compounds	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: Pneumoconiosis; lower respiratory tract irritation; neurotoxicity
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	oxyde- d'aluminium	Alumina (Aluminum oxide)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	oxyde- d'aluminium	Aluminum oxide	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	oxyde- d'aluminium	Oxyde d'aluminium	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	oxyde- d'aluminium	Pas Disponible	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pneumoconiosis; LRT irr; neurotoxicity
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	oxyde- d'aluminium	Aluminum metal and insoluble compounds, Respirable	1.0 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	oxyde- d'aluminium	Aluminum metal and insoluble compounds	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pneumoconiosis; LRT irr; neurotoxicity
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	oxyde- d'aluminium	Aluminium, oxyde d' (exprimée en Al)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.

## Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
titanium dioxide	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
oxyde de zinc	10 mg/m3	15 mg/m3	2,500 mg/m3

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
oxyde-d'aluminium	15 mg/m3	170 mg/m3	990 mg/m3
2-amino-2-méthylpropanol	17 mg/m3	190 mg/m3	570 mg/m3
pyrophosphate-de-tétrapotassium	61 mg/m3	680 mg/m3	1,200 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
titanium dioxide	5,000 mg/m3	Pas Disponible
oxyde de zinc	500 mg/m3	Pas Disponible
oxyde-d'aluminium	Pas Disponible	Pas Disponible
pyrithione-zincique	Pas Disponible	Pas Disponible
2-amino-2-méthylpropanol	Pas Disponible	Pas Disponible
pyrophosphate-de-tétrapotassium	Pas Disponible	Pas Disponible

#### Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
pyrithione-zincique	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
2-amino-2-méthylpropanol	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
pyrophosphate-de-tétrapotassium	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>

**Notes:** *bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.*

#### Contrôles de l'exposition

<b>Contrôle d'ingénierie approprié</b>	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate.
<b>Protection Individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▸ Masque chimique.</li> <li>▸ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.</li> </ul>
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application. La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. <b>SINON:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Protections.</li> <li>▸ Crème écran.</li> </ul>

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
<b>État Physique</b>	liquide	<b>Densité relative (l'eau = 1)</b>	Pas Disponible
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	Pas Disponible
<b>pH (comme fourni)</b>	Pas Disponible	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	Pas Disponible	<b>Viscosité (cSt)</b>	Pas Disponible
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	Pas Disponible	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Pas Disponible

Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible Not Available	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

## SECTION 11 Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.
Ingestion	Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents.
Contact avec la peau	Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produit une dermite irritante comme décrite dans les Directives CE.
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctive (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

IAQ 6000 White 8360	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
titanium dioxide	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation (rat):TCLo: 0.04 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Oral (rat):LD50; >20000 mg/kg * <sup>[2]</sup>	Skin (human): 0.3 mg /3D (int)-mild *
	Oral (rat):TDLo: 60000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Oral (souris):TDLo: 0.0032 mg/kg <sup>[2]</sup>	
oxyde de zinc	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit) : 500 mg/24 h - mild
	Inhalation(Rat) LC50; >1.79 mg/14h <sup>[1]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Skin (rabbit) : 500 mg/24 h- mild
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
oxyde-d'aluminium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50; >2.3 mg/14h <sup>[1]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>

pyrithione-zincique	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 1 mg/48h Irritant
	Inhalation(Rat) LC50; 0.14 mg/L4h <sup>[2]</sup>	
	Oral(Rat) LD50; 221 mg/kg <sup>[1]</sup>	
2-amino-2-méthylpropanol	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
	Oral(Souris) LD50; ~2150 mg/kg <sup>[2]</sup>	
pyrophosphate-tétrapotassium	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Inhalation(Rat) LC50; >0.58 mg/l4h <sup>[1]</sup>	Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
	Oral(Rat) LD50; >300<2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

titanium dioxide	Une exposition au produit peut engendrer un risque possible d'effets irréversibles. Le produit peut provoquer des effets mutagènes chez l'homme. Ce problème est soulevé, de manière générale, sur la base d'études appropriées et en utilisant des cellules végétales de mammifères in vivo. Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.
PYRITHIONE-ZINCIQUE	Une exposition au produit pour des périodes prolongées peut provoquer des défauts physiques dans le développement de l'embryon (tératogénèse)
titanium dioxide & PYROPHOSPHATE-DE-TÉTRAPOTASSIUM	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant.
titanium dioxide & OXYDE-D'ALUMINIUM	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
titanium dioxide & OXYDE DE ZINC	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

**Légende:** ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification  
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

## SECTION 12 Informations écologiques

### Toxicité

IAQ 6000 White 8360	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
titanium dioxide	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3.75-7.58mg/l	4
	BCF	1008h	Poisson	<1.1-9.6	7
	EC50	48h	crustacés	1.9mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	1.85-3.06mg/l	4
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	0.02mg/l	4
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	179.05mg/l	2
oxyde de zinc	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.036-0.049mg/l	4
	BCF	1344h	Poisson	19-110	7
	LC50	96h	Poisson	0.927-2.589mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	0.301-0.667mg/l	4
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.005mg/l	2

## IAQ 6000 White 8360

	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.3mg/l	2
oxyde-d'aluminium	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.2mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	1.5mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	0.078-0.108mg/l	2
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>100mg/l	1
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.024mg/l	2
pyrithione-zincique	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.001mg/L	4
	BCF	1440h	Poisson	52-180	7
	EC50	48h	crustacés	0.008mg/L	4
	LC50	96h	Poisson	0.003-0.004mg/L	4
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	<0.001mg/L	4
2-amino-2-méthylpropanol	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	402mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	100mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	193mg/l	1
	EC0(ECx)	48h	crustacés	100mg/l	1
pyrophosphate-de-tétrapotassium	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	EC50(ECx)	48h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>=100<=200mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>100mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	>100mg/l	2
<b>Légende:</b>	<i>Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>				

Pour le métal :

Devenir atmosphérique - Les substances inorganiques contenant des métaux ont généralement une pression de vapeur négligeable et ne devraient pas se disperser dans l'air.

Devenir dans l'environnement : Les processus environnementaux, tels que l'oxydation, la présence d'acides ou de bases et les processus microbiologiques, peuvent transformer les métaux insolubles en formes ioniques plus solubles. Les processus environnementaux peuvent améliorer la biodisponibilité et peuvent également jouer un rôle important dans la modification des solubilités.

#### Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
titanium dioxide	HAUT	HAUT
2-amino-2-méthylpropanol	BAS	BAS

#### Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
titanium dioxide	BAS (BCF = 10)
oxyde de zinc	BAS (BCF = 217)
pyrithione-zincique	BAS (BCF = 240)
2-amino-2-méthylpropanol	BAS (BCF = 330)

#### Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
titanium dioxide	BAS (KOC = 23.74)
2-amino-2-méthylpropanol	MOYEN (KOC = 2.196)

### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination du produit / emballage</b>	Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.
---	---

Suite...

## IAQ 6000 White 8360

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire.

- ▶ Recycler autant que possible.
- ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont pu être identifiés.
- ▶ Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté).

## SECTION 14 Informations relatives au transport

## Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

**Transport terrestre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

**Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC**

Nom du produit	Grouper
titanium dioxyde	Pas Disponible
oxyde de zinc	Pas Disponible
oxyde-d'aluminium	Pas Disponible
pyrithione-zincique	Pas Disponible
2-amino-2-méthylpropanol	Pas Disponible
pyrophosphate-de-tétrapotassium	Pas Disponible

**Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG**

Nom du produit	Type de navire
titanium dioxyde	Pas Disponible
oxyde de zinc	Pas Disponible
oxyde-d'aluminium	Pas Disponible
pyrithione-zincique	Pas Disponible
2-amino-2-méthylpropanol	Pas Disponible
pyrophosphate-de-tétrapotassium	Pas Disponible

## SECTION 15 Informations réglementaires

## Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

## titanium dioxyde Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

## oxyde de zinc Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Canada Non Liste Intérieure des Substances (LIS)

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

## oxyde-d'aluminium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

## pyrithione-zincique Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

## 2-amino-2-méthylpropanol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

**pyrophosphate-de-tétrapotassium Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS  
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service Canada Indices toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

**état de l'inventaire national**

Inventaire national	Statut
Australie - AIIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (titanium dioxide; oxyde-d'aluminium; pyrithione-zincique; 2-amino-2-méthylpropanol; pyrophosphate-de-tétrapotassium)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (pyrophosphate-de-tétrapotassium)
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (pyrophosphate-de-tétrapotassium)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (pyrithione-zincique)
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

**SECTION 16 Autres informations**

<b>date de révision</b>	06/29/2021
<b>date initiale</b>	02/01/2021

**Résumé de la version SDS**

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.5.1.2	05/30/2021	Changement de modèle
1.5.1.3	06/04/2021	Changement de modèle
1.5.1.4	06/05/2021	Changement de modèle
1.5.2.4	06/07/2021	Modification du règlement
1.5.2.5	06/09/2021	Changement de modèle
1.5.2.6	06/11/2021	Changement de modèle
1.5.2.7	06/15/2021	Changement de modèle
1.5.3.7	06/17/2021	Modification du règlement
1.5.4.7	06/21/2021	Modification du règlement
1.5.5.7	06/24/2021	Modification du règlement
1.5.5.7	06/29/2021	Classification, écologique, Ingrédients

**autres informations**

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition.

**Définitions et abréviations**

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps  
 PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme  
 IARC : Centre international de recherche sur le cancer  
 ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux  
 STEL : Limite d'exposition à court terme  
 TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire  
 IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé  
 FSO : Facteur de sécurité olfactive  
 DSENO : Dose sans effet nocif observé  
 DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé  
 TLV : Valeur limite seuil  
 LOD : Limite de détection  
 OTV : Valeur de seuil olfactif  
 FBC : Facteurs de bioconcentration  
 IBE : Indice biologique d'exposition

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.